



Procès-verbal de la Commission du personnel de l'UNIL (CoPers)

Séance no 5 **Mercredi 20 juin 2007, 11h00 – 12h00, salle Herbette, Unicentre**
Procès-verbal Patrizia Ponti

Présents

Mmes Nathalie Chèvre
 Patrizia Ponti

MM. Roberto Baranzini
 Juan-Manuel Blanco
 François Dufresne
 Emmanuel Fernandes
 Pierre Goloubinoff
 Patrick Michaux

Excusés

Mme Chantal Piot-Ziegler

MM. Jean-Michel Adam
 Sandro Bertelli
 Paul Majcherczyk

Invité

M. Jean-Paul Dépraz

Ordre du jour :

Acceptation de l'ordre du jour

1. Acceptation du procès-verbal de la séance du 5 juin
 2. Dernière discussion et seconde lecture du projet de règlement
 3. Divers
-

Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté sans remarques particulières.

1. Acceptation du procès-verbal de la séance du 5 juin

Le PV est accepté à l'unanimité.

Bureau de la CoPers

|||||

2. Dernière discussion et seconde lecture du projet de règlement

Remarques de la part de M. Dépraz :

- le règlement est soumis à la direction
- l'article 10 n'est pas nécessaire car partie intégrante de la directive

Le règlement est ensuite soumis au vote et est accepté à l'unanimité.

MM. Adam, Bertelli et Majcherczyk, absents, avaient déjà donné leur accord au Président de la Commission.

Sur proposition de M. Dépraz, le règlement lui sera transmis et il se chargera de le soumettre au Service juridique et à la Direction.

3. Divers

Référencement du site dans la structure institutionnelle de l'Unil

Le Président demande à M. Dépraz de pouvoir référencer le site de la CoPers au niveau institutionnel, par le secrétariat général, et annoncer via les événements son existence.

Démarche : M. Baranzini va écrire à M. De Perrot dans ce sens et M. Dépraz garantit son appui.

M. Michaux signale à M. Dépraz un manque général d'informations sur les Commissions de l'Unil.

Accompagnement

Question ouverte sur l'étendue du mandat d'accompagnement de la part de la Commission et sur les moyens (financier et/ou autres) à disposition de la Commission pour remplir ce mandat.

Ce mandat semble pour l'instant peu étendu et plusieurs membres souhaitent l'étoffer.

M. Dépraz rappelle que la Commission a un rôle de facilitateur mais les limites de son mandat sont difficiles à définir en détail et de manière très précise.

En réponse à une question de M. Goloubinoff au sujet des moyens à disposition de la Commission, financiers et avis d'experts par exemple, M. Dépraz rappelle que selon la directive les organismes de l'Unil sont à disposition de la Commission en cas de nécessité.

Il est convenu d'attendre les diverses présentations planifiées avant de discuter plus amplement de ces sujets.

Dans l'immédiat il faut analyser les demandes d'accompagnement soumises, s'informer dans un premier temps au travers des moyens disponibles à l'Unil et adapter les démarches au cas par cas.

De manière plus générale la Commission doit aussi rester à l'écoute du personnel et transmettre à la Direction les informations et/ou remarques qu'elle aura estimées pertinentes.

4. Prochaine séance

Mardi 4 septembre 2007, de 10h15 à 12h00, salle Herbette (salle à réserver).

Prévoir d'inviter Mme Méan (bureau de médiation), Mme Theurillat (Bureau de l'Egalité) et la personne du service RH concernée.

**La prochaine séance de la CoPers aura lieu le
mardi 4 septembre 2007, à 10h15, à la salle Herbette, Unicentre**